

MODELE DE RECOURS EN REFERE-SUSPENSION DEVANT LE JUGE ADMINISTRATIF

Le référé-suspension est une demande **visant à obtenir la suspension d'une mesure exécutoire de l'administration. Elle n'aboutit en aucun cas à l'annulation de l'acte contesté.** Elle consiste simplement à faire suspendre l'exécution de l'acte, en attendant le jugement d'un tribunal.

Afin que cette demande aboutisse, le requérant doit remplir **trois conditions** :

- **Avoir déposé préalablement une demande en annulation** devant un tribunal administratif
- **Prouver la condition d'urgence**
- **Démontrer l'intérêt sérieux (c'est-à-dire ce qui permet de penser que la décision administrative est illégale.)**

La requête doit être déposée au greffe de la juridiction concernée ou envoyée par LRAR à cette même juridiction.

A Monsieur le Président du Tribunal Administratif de XX

REQUETE EN REFERE-SUSPENSION

Article L.521-1 du Code de Justice Administrative

POUR

L'association XX, agréée au titre de la protection de l'environnement par arrêté ministériel du [date], dont le siège social est [adresse], prise en la personne de son représentant en exercice ou ayant pour avocat Monsieur XX (Pièce n°XX-copie des statuts, Pièce n°XX- copie de l'agrément, Pièces n°XX -copie du mandat)

Exemple :

L'association France Nature Environnement Bouches-du-Rhône, agréée au titre de la protection de l'environnement par arrêté préfectoral du 24 octobre 2012, dont le siège social est Cité des Associations, 93 La Canebière – boîte n°340- 13001 Marseille, prise en la personne de son représentant en exercice.

CONTRE

L'arrêté du [autorité compétente] en date du [date et intitulé de l'arrêté] (Pièce n°XX-copie de l'arrêté)

Exemple :

L'arrêté du Préfet du Var en date du JJ/MM/AAAA autorisant la construction d'une plateforme logistique à la société X sur la commune de Patintouin.

PLAISE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

EXPOSE DES FAITS

⇒ Rappeler les faits en joignant toutes les pièces qui peuvent être nécessaires pour fonder votre demande.

Tout d'abord, vous pouvez résumer brièvement les divers textes nationaux et conventions internationales si elles existent qui concernent votre sujet.

Ensuite vous devez exposer les faits qui ont conduit à contester l'arrêté.

Enfin dans cette partie, il faut également préciser que **l'association a déjà déposé un recours en annulation auprès du tribunal administratif** et qu'elle demande la suspension de l'arrêté contesté.

Exemple :

C'est pourquoi les associations de protection de l'environnement XXX ont déposé au greffe du Tribunal administratif de [commune] un recours pour excès de pouvoir contre ledit arrêté. (Pièce n° XX-copie du recours)

*En raison des dommages irréversibles que risque d'entraîner l'exécution de cet arrêté, les associations XX entendent également solliciter par la présente **sa suspension**.*

C'est l'objet de la présente requête.

DISCUSSION

⇒ Rappeler l'article L521-1 du Code de justice administrative:

«Quand une décision administrative, même de rejet, fait l'objet d'une requête en annulation ou en réformation, le juge des référés, saisi d'une demande en ce sens, peut ordonner la suspension de l'exécution de cette décision, ou de certains de ses effets, **lorsque l'urgence le justifie et qu'il est fait état d'un moyen propre à créer, en l'état de l'instruction, un doute sérieux quant à la légalité de la décision**».

Les deux conditions requises pour une demande en référé-suspension sont réunies en l'espèce.

A- Sur l'urgence

⇒ Commencer comme suit :

Il ressort des termes d'une jurisprudence constante du Conseil d'État que la condition d'urgence est entendue comme remplie :

«Lorsque la décision administrative contestée **porte un préjudice suffisamment grave et immédiat à un intérêt public, à la situation du requérant, ou aux intérêts qu'il entend défendre**, alors même que cette décision n'aurait un objet ou des répercussions que purement financiers» (Conseil d'Etat, 19 janvier 2001, Confédération nationale des radios libres, requête n°228815).

- ⇒ Démontrer alors en quoi la décision administrative porte une atteinte grave et immédiate aux intérêts de l'association, et joindre toutes les pièces qui peuvent fonder la condition d'urgence.

Exemple :

L'association FNE 13 entend préserver et conserver les espèces animales et végétales comme le précise ses statuts.

L'exécution de l'arrêté préfectoral, autorisant la construction d'une plateforme logistique sur une zone d'aire vitale pour le lézard ocellé amènerait à des conséquences écologiques irréversibles. Ce qui impacterait ainsi sur les actions menées par l'association, en vue de protéger la biodiversité et plus particulièrement les espèces menacées.

L'urgence requise par l'article L521-1 du Code de justice administrative est donc établie au cas d'espèce.

B- Sur le doute sérieux

- ⇒ L'association doit dans cette partie mettre en avant tous **les arguments qui laisseraient supposer qu'il existe des raisons sérieuses de douter sur la légalité de l'acte.**
- ⇒ Elle peut se fonder sur **les textes nationaux, les traités et conventions internationales mais aussi la jurisprudence.**
- ⇒ Conclure comme suit :

Il existe donc, en l'état de l'instruction, un doute sérieux sur la légalité de cette décision.

PAR CES MOTIFS

Vu l'article L521-1 du Code de justice administrative,

L'association XX sollicite de Monsieur le Président du Tribunal administratif de XX de bien vouloir :

- *Suspendre l'exécution de l'arrêté du [autorité compétente] en date du [date et intitulé de l'acte]*
- *Condamner l'Etat aux entiers dépens*



PRODUCTIONS VERSEES AUX DEBATS

Pièce n°1 : Statut de l'association

Pièce n°2 : agrément de l'association

Pièce n°3 : mandat

Pièce n°4 : copie de l'acte contesté

Pièce n°5 : copie du recours en annulation

Pièces suivantes : toute pièces utiles.